



Communiqué de presse

Le fonds FORTA : une réponse adaptée aux besoins de la Métropole lémanique pour les autoroutes et les agglomérations

Les gouvernements des cantons de Genève et Vaud s'engagent en faveur du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Les régions en croissance économique et démographique, comme la Métropole lémanique, ont un besoin urgent d'infrastructures de transport de qualité. Le fonds FORTA complète utilement le Fonds d'infrastructure ferroviaire en inscrivant dans la durée l'élimination des goulets d'étranglement autoroutier et le soutien à de nombreux projets de transport public, de requalifications ou de mobilité douce dans les agglomérations.

En 2013 déjà, la Métropole lémanique affichait son soutien à la création de deux fonds fédéraux dédiés l'un à l'infrastructure ferroviaire, l'autre aux autoroutes et agglomérations. Une première étape a été franchie en 2014, avec l'inscription du fonds ferroviaire dans la Constitution. Trois ans après, le 12 février 2017, le Peuple et les cantons suisses auront l'occasion de parachever une architecture de financement stable et durable en acceptant le fonds FORTA. Il garantit des moyens suffisants pour terminer le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau suisse, financer les extensions nécessaires du réseau et soutenir les agglomérations, de manière durable.

Avec une croissance économique supérieure à la moyenne suisse, la Métropole lémanique accueille également davantage de nouveaux habitants. Elle fait donc face à une augmentation constante de la demande en mobilité. Assurer les conditions de développement d'un des pôles les plus dynamiques du pays est ainsi crucial pour toute la Suisse.

L'un des objectifs premiers du fonds FORTA consiste à combler le déficit de l'actuel Financement spécial de la circulation routière (FSCR), compte spécial du budget fédéral. Reprenant également les tâches liées à l'élimination des goulets d'étranglement, le fonds assurera le financement l'élargissement de l'autoroute du contournement de Genève (2x3 voies de Perly au Vengeron) ainsi que l'élimination du goulet d'étranglement de Crissier, dans l'Ouest lausannois (voies supplémentaires, nouvelles jonctions d'Ecublens et Chavannes-près-Renens, amélioration de la jonction de Malley). Il permettra également des travaux d'amélioration de la capacité du Vengeron à Nyon, mais aussi en direction de Cossonay depuis Lausanne. Conformément à une demande réitérée de la Métropole lémanique, le contournement de Morges et de l'Ouest lausannois figure dans le nouvel arrêté sur le réseau. Quant à la Traversée du lac genevoise, elle pourra à terme trouver sa place dans le cadre du programme de développement stratégique (PRODES routes) qui fera l'objet de mises à jour tous les quatre ans.

Dans les agglomérations, la réalisation de nombreux projets dépendra également du co-financement fédéral assuré jusqu'ici par le Fonds d'infrastructure dont les moyens sont presque entièrement attribués par le fonds FORTA. D'importants compléments aux réseaux de transport public, tels que le tram du Grand-Saconnex à Genève ou le métro m3 reliant le



Flon à la Blécherette à Lausanne pourront bénéficier d'un soutien en cas de oui. Plus largement, l'ensemble des agglomérations de la Métropole lémanique que sont le Grand Genève, l'agglomération Lausanne Morges (PALM), Chablais Agglo ou encore aggloY autour d'Yverdon-les-Bains pourront bénéficier de co-financements.

Unanimes, les gouvernements genevois et vaudois s'engagent fermement pour une acceptation du fonds, le 12 février 2017. Soutenu largement par les milieux économiques, validé par une majorité composée de toutes les forces politiques, attendu par les usagers, le fonds FORTA permettra le développement conjoint de tous les modes de transport à l'échelle métropolitaine. Il constitue ainsi une contribution indispensable à la compétitivité durable de la région.

Genève / Lausanne, le 15 décembre 2016

Informations complémentaires

- [GE] M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant Mme Florence Noël, directrice communication et information, tél. 022 327 90 80 ou 079 343 16 54 ;
- [GE] M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, en contactant M. Marceau Schroeter, responsable communication, tél. 078 603 68 78 ;
- [VD] Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat en charge des infrastructures et des ressources humaines, tél. 021 316 70 01 ;
- [VD] M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat en charge des finances et des relations extérieures, tél. 021 316 20 01.